

**Discours de l'Ambassadeur Oskar Benedikt,
Délégation de l'Union Européenne à la République de Maurice et
des Seychelles
Cérémonie de signature du programme
Safe Seas Africa
04 July 2024 @ 13.30 pm**

**Excellences, Messieurs les Ministres et représentants des Etats
membres de la COI,**

Le Secrétaire General de la COI et son équipe,

Membres de la Presse,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est un réel plaisir d'être présent aujourd'hui à cette cérémonie de signature sur le nouveau programme de sécurité maritime, plus connue sous le nom de Safe Seas Africa.

Je voudrais, tout d'abord, exprimer mes sincères remerciements au Ministre Radegonde, Président de la COI et le Prof Marimoutou, Secrétaire General de la COI et son équipe, pour leurs engagements afin de conclure la proposition de la COI pour la mise en œuvre du programme Safe Seas Africa.

La 3eme Conférence Ministérielle sur la sûreté et la sécurité maritime dans l'océan Indien occidental qui s'est tenue en Novembre dernier à Maurice sous la Présidence du Ministre Gobin, suivie par la récente Conférence Ministérielle sur la drogue, ont conclu à la volonté commune de pays de la région de consolider, approfondir et harmoniser les actions sous l'architecture régionale de sécurité maritime.

Nous avons noté l'engagement pris par les pays de la région pour réaffirmer et même amplifier leurs engagements pour lutter contre les risques et crimes en

mer et que la COI a confirmé son rôle comme acteur régional de premier plan sur ces questions de sécurité.

Pour sa part, l'Union Européenne joue un rôle crucial en tant que partenaire, avec l'Océan Indien, dans le renforcement de la sécurité maritime dans cette région. Les actes illicites perpétrés en haute mer font peser de graves menaces sur le développement ainsi que sur la paix et la stabilité dans la région. Les récents actes de piraterie, le trafic de la drogue, la surpêche et autres actes illicites sont les défis qui doivent être relevés.

C'est dans ce contexte que l'Union Européenne, s'est engagée auprès de la COI pour la préparation des orientations du Programme Safe Seas Africa et les actions qui seront mises en œuvre pour la région. L'enveloppe allouée à la COI sous le programme s'élève à hauteur de EUR 15,3 million d'euros.

Cet appui financier aura la mission d'accompagner les États de la région à favoriser la mise en œuvre de leurs stratégies maritimes nationales, d'adapter les cadres légaux et institutionnels, renforcer les mécanismes de coordination internes les permettant de mieux développer les échanges d'informations et d'intelligence et d'atteindre une capacité maritime minimale pour mener des actions en mer.

Ce programme comprend un volet d'appui financier direct auprès des Gardes Côtes des pays de la région pour mener des actions en mer contre les crimes maritimes coordonnés par les deux Centres régionaux, notamment, le Centre Régional Maritime de Fusion d'Information (CRFIM) et le Centre Régional de Coordination des Opérations en mer (CRCO). Nous espérons que les pays signataires des accords de MASE vont déployer les efforts nécessaires pour mobiliser les Gardes Côtes pour les patrouilles en mer afin de tirer bénéfices de cet appui.

Nous rappelons également que l'Union Européenne accorde un soutien financier aux pays de la région et les deux Centres régionales à travers les Officiers de Liaisons des pays de la région. Encore une fois, nous comptons sur l'engagement politique des pays de la région afin renforcer davantage l'appropriation de cette architecture régionale de sécurité maritime.

En parallèle, nous devons également tirer des leçons sous le programme MASE pour une meilleure gouvernance de l'espace maritime, en particulier, le besoin urgent d'opérationnaliser l'approche 'Multi-Agency' où les différents départements des autorités nationales, comme les Officiers des Gardes Côtes,

de la Police criminelle, les inspecteurs de Pêche, du Tourisme et ceux de l'environnement se concertent sur une base 24/7 afin de mieux détecter et traquer les réseaux criminels et prévenir les crimes maritimes.

Le programme Safe Seas Africa comporte une autre composante qui concerne le 'legal finish' des crimes maritimes, c'est-à-dire, la poursuite judiciaire des crimes maritimes. Je voudrais rappeler que cette proposition est en cohérence avec les deux accords régionaux de MASE, dont les pays membres de la COI sont signataires depuis 2019, et qui font également provision de renforcer le cadre légal pour des poursuites juridiques contre les crimes maritimes.

La mer, en effet, est un espace complexe obéissant à des règlements internationaux qui doivent être pleinement transposés dans les lois nationales.

Ces lois et ces règlements justifient l'action et les responsabilités de chacun des pays de la région. Il est, dès lors, essentiel que les pays coopèrent étroitement à travers l'architecture de sécurité régionale afin de faire de l'océan un lieu sûr, un espace sécurisé pour la circulation des biens et des personnes.

Et soyez assuré que l'Union Européenne restera fortement engagée, auprès de ses partenaires, pour renforcer la sécurité maritime et défendre les biens communs que constituent les espaces maritimes. Je vous remercie.